

Lieu	Hall à marée - Salle Christian Gautier
------	--

Membres de conseil portuaire			
Prénom et nom	Organisme	Pr	Ex
M. Yvan Taillebois	Président	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentants du concessionnaire			
M. Damien Pillon	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Stéphane Sorre	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Daniel Denis	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Olivier Lemaignen	Suppléant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentants du conseil municipal de Granville			
M. Guillaume Vallée	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. James Cossen	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Représentants personnel du concessionnaire			
M. Lysandre Lemaigre	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Adeline Denizot	Suppléante	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Représentants personnel gestion des ports			
M. Thierry Leteissier	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Arnaud Leroux	Suppléant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant de l'activité pêche			
M. Didier Leguelinel	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Guy Montreuil	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Florian Guérin	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Eric Leguelinel	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Yann Grosse	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Franck Lemonnier	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Représentants de l'activité plaisance			
M. Jean-Claude Chatel	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Damien Hue	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Jean-Pierre Carli	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Jean-Paul Labrosse	Suppléant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Gilles Rostaing	Suppléant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Gérard Mongin	Suppléant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentants de l'activité commerce			
M. Pascal Blanchet	Titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Olivier Normand	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Antoine Busiaux	Titulaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mme Nelly Depardieu	Suppléante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Samuel Delaunay	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Yann Hantone	Suppléant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres participants			
Prénom et nom	Organisme	Pr	Ex
M. Gilles Ménard	Maire de Granville	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Stéphane Gautier	Direction de la mer, des ports et des aéroports	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Éric Varin	Voilerie Granvillaise	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Jérôme Desvaux	Capitainerie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Stéphane Vilain	Armement Charles Marie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Le conseil portuaire de Granville s'est réuni le 28 novembre 2025 à la salle Christian Gautier de la Halle à marée à Granville, sous la présidence de **M. Taillebois**, représentant le président du conseil départemental.

M. Taillebois souhaite la bienvenue aux membres présents et propose à **M. Leteissier** de procéder à l'appel. **M. Taillebois** constate que le quorum est atteint.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 juin 2025

Aucune remarque n'est formulée et le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Activité commerce

Bilan partiel d'activité 2025

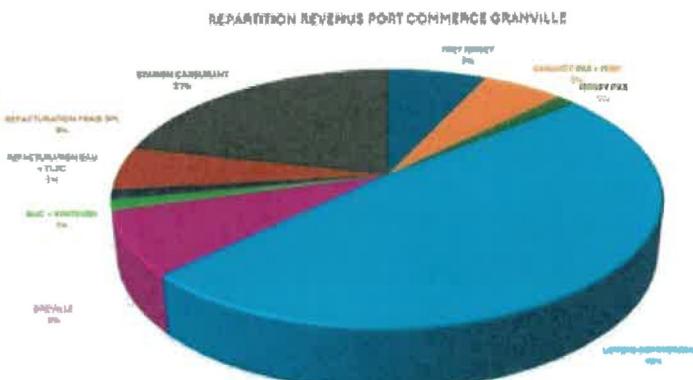
M. Leteissier présente le bilan partiel de l'activité commerce pour 2025 en précisant que ce sont des chiffres arrêtés à fin septembre.

RAPPORT PARTIEL D'ACTIVITE 2025 :						
Trafic passagers (débarqués/embarqués)						
CHAUSEY	2021	2022	2023	2024	2025	Variation % 2024/2025
Janvier Septembre	148 298	176 638	156 934	154 172	149 465	- 3 %
JERSEY (passages)	2021	2022	2023	2024	2025	Variation % 2024/2025
Janvier Septembre	/	10 392	15 358	18 059	16 860	- 6,5%
Trafic fret (Jersey vrac)						
Fret JERSEY Janvier/Septembre	2021	2022	2023	2024 (septembre)	2025 (septembre)	Variation % 2024/2025
Tonnage	7 809	7 180	3 436	2 329	3 608	+ 36%
Nbre escales	88	82	62	42	48	+ 12%

Il présente également les recettes générées par les différentes activités :

Répartition recettes commerce 2024

REPARTITION REVENUS PORT COMMERCE GRANVILLE	
FRET JERSEY	79 811,66 €
CHAUSEY PAX + FRET	64 470,63 €
JERSEY PAX	15 941,78 €
LOYERS COMMERCIAUX	554 688,40 €
BREVILLE	59 800,00 €
NUC + VISITEURS	14 750,53 €
REFACTURATION GAL + EELB	18 207,45 €
REFACTURATION FRETS SUR	712 217,50 €
STATION CARBURANT	242 593,35 €
TOTAL	1 139 568,18 €



M. Blanchet demande à ce que ces chiffres de recettes soient communiqués aux membres du conseil portuaire.

M. Gautier répond qu'ils seront insérés dans le compte-rendu et que la présentation sera jointe en annexe au compte-rendu.

Point sur les travaux 2025 et 2026

M. Leteissier présente les travaux réalisés en 2025 et ceux projetés pour 2026.

Travaux et investissements 2025	Montant des travaux (HT)
Changement verins MANTSINEN	30 000€
Travaux Mise aux normes atelier	15 000€
Réfection réseau Eaux pluviales	5 000€
Nouvelle échelle Quai de Jersey	5 000€
TOTAL	55 000 €

Travaux et investissements 2026	Montant des travaux (HT)
Réfection / aménagement Terre-plein quai Nord	150 000€
Etude modernisation gare maritime	10 000€
Extension auvent gare maritime	5 000€
Réfection parties toitures bâtiments domaine	20 000€
TOTAL	185 000 €

M. Gautier indique qu'en complément de ces travaux prévisionnels portés par la SPL, et dans le cadre du programme de modernisation, il propose au budget 2026 du Département le financement de la mise en œuvre d'un ponton le long de l'embarcadère pour les embarquements des passagers des liaisons Anglo-Normandes.

M. Blanchet indique qu'il faut prévoir obligatoirement un ponton lourd.

M. Gautier précise que cette proposition sera soumise à un arbitrage budgétaire fin décembre.

M. Blanchet demande si le projet concerne un ponton commun entre Jolie France et Manche Isles Express.

M. Gautier répond que ce n'est pas l'option retenue à ce jour. Le projet concerne la mise en œuvre d'un nouveau ponton, le long de l'embarcadère côté portes à flot, qui serait ancré sur l'embarcadère en béton armé, sans réalisation de nouveaux pieux.

M. Leguelinel informe que la pêche est favorable à la réalisation de ce ponton car il pourrait être utilisé par les pêcheurs l'hiver.

M. Gautier mentionne que cela sera pris en compte dans l'argumentaire.

M. Rostaing demande s'il y a un accord pour que cela soit intégré au budget du Département.

M. Gautier confirme que la proposition sera soumise à l'arbitrage budgétaire du CD50.

Mme Depardieu demande si les travaux seront réalisés avant la prochaine saison estivale.

M. Gautier répond que les travaux ne peuvent matériellement pas être réalisés pour la prochaine saison mais des travaux ponctuels de sécurisation seront réalisés sur l'embarcadère.

M. Leguelinel émet l'idée de rechercher un financement lié à l'utilisation hivernale du ponton par des bateaux de pêche.

M. Gautier répond que les financements FEAMP sont gelés mais qu'une sollicitation sera étudiée au titre des recettes issues de l'exploitation des parcs éoliens.

Mme Depardieu demande si la possibilité d'utiliser les pontons débordoirs qui sont inutilisés dans le port de Cherbourg.

M. Gautier répond qu'il doit rencontrer les services du port de Cherbourg pour vérifier la faisabilité d'une acquisition. Il faut s'assurer qu'une adaptation de ces pontons à Granville soit possible mais doute de l'économie réelle.

Mme Depardieu demande si la possibilité d'une location a été étudiée.

M. Gautier répond que ce n'est pas le choix préférentiel car les autres infrastructures seraient tout de même à réaliser, notamment la passerelle d'accès et les ancrages dans l'embarcadère. L'investissement lié au seul ponton ne représente pas la majeure partie du coût.

M. Blanchet demande le coût estimé de l'investissement.

M. Gautier répond qu'une enveloppe de 360 000 € est proposée.

M. Blanchet mentionne que l'estimation lui paraît basse.

M. Gautier indique que l'on verra les résultats de la consultation.

M. Labrosse demande quel est l'impact de l'incendie récent sur la gare maritime.

M. Lemaigre répond qu'il n'y a pas d'impact majeur sur la gare maritime. L'impact est circonscrit uniquement au périmètre du restaurant.

M. Blanchet mentionne que l'enquête est encore en cours.

3. Activité pêche :

Bilan partiel d'activité 2025

M. Leteissier présente le bilan partiel de l'activité pêche pour 2025.

ACTIVITE PECHE						
RAPPORT PARTIEL D'ACTIVITE 2025 (janvier à septembre) :						
	2021	2022	2023	2024	2025	Variation % 2024/2025
Tonnage (kg)	7 377 500	7 691 000	6 810 275	7 066 558	6 660 491	- 6 %
Valeur (euro)	14 275 265	17 024 000	16 964 843	15 294 067	14 773 054	- 3,5 %

M. Lemaigre précise que les chiffres sont arrêtés à la fin octobre. En prenant en compte les 2 derniers mois, les chiffres définitifs devraient se rapprocher des chiffres de l'année passée. Il indique qu'il y a moins de poissons nobles vendus à la Criée et que l'espèce des Vanneaux enregistre une baisse de 52%. La coquille Saint-Jacques se vend pour le moment mieux que l'année dernière.

M. Leguelinel précise qu'il n'y a plus que 5 bateaux qui pêchent le bulot. Les armements se reportent sur d'autres espèces car la Baie du Mont-Saint-Michel n'est plus propice à la pêche du bulot.

M. Lemaigre indique qu'un travail a été mené avec le comité régional des pêches pour mesurer l'impact potentiel sur la Criée de la fermeture de certaines zones de pêche dans les eaux de Jersey. L'impact ne serait pas aussi important que l'on pourrait le croire (baisse de 4% pour les arts trainants et de 1,6% sur les arts dormants). Par contre, certains bateaux seraient impactés pour plus de 50% de leur chiffre d'affaires.

M. Leguelinel mentionne que le report sur d'autres zones de pêche n'est pas réel car cela a tendance à créer de la surpêche sur ces autres zones.

M. Gautier demande si on constate de la surpêche actuellement.

M. Leguelinel répond que la ressource est bien gérée au regard de l'équilibre du marché.

Il précise que lorsque les ventes d'une espèce sont inférieures aux volumes pêchés, c'est qu'on arrive au bout du système.

Point sur les travaux 2025 et 2026

M. Leteissier présente les travaux entrepris en 2025 et programmés en 2026.

Travaux et investissements 2025	Montant des travaux (HT)
Changement utilitaire maintenance	15 000 €
Chariot élévateur	40 000 €
Déplacement grue à matériel quai sud + bornes électriques	25 000 €
Changement poutre de couronnement quai sud	45 000 €
Palan grue à matériel	8 000 €
Remplacement échelle quai ouest	5 000 €
TOTAL	138 000 €

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS PREVUS EN 2026	MONTANT DES TRAVAUX
Reprise bétons défenses sous criée (2 ^{nde} tranche)	150 000 €
Camion ramassage CLD	50 000 €
Remplacement 2 portes sectionnelles	20 000 €
Chariot élévateur	40 000 €
Changement potences (deux par an)	90 000 €
Mezzanine local stockage emballages	5 000 €
Aménagement couloir	10 000 €
Condenseur machine à glace	10 000 €
Isolation silo à glace	8 000 €
Réfection terre-plein derrière criée	10 000 €
Révision transformateur	5 000 €
Barrière entrée parking, gestion accès	8 000 €
TOTAL	436 000 €

M. Lemaignen précise que l'équilibre économique de la SPL est la priorité et que certains arbitrages seront peut-être nécessaires en cours d'année en fonction des possibilités budgétaires.

M. Lemaigre donne l'exemple des potences du quai de la Criée. 2 renouvellements sont envisagés par an mais suivant les possibilités budgétaires, une seule sera peut-être changée.

M. Leguélinel indique qu'il serait judicieux de remplacer l'embout du pistolet à gazole de la station d'avitaillement de l'avant-port qui disparaît régulièrement. Cela provient du fait que certains systèmes de remplissage de la cuve à carburant nécessitent le démontage du pistolet et il est alors très facile que l'embout tombe dans l'eau. Il serait pertinent que l'embout soit arrimé au tuyau de manière à éviter ces chutes accidentelles.

Il demande également que les petits bateaux de pêche puissent de nouveau stationner dans le port de Hérel l'hiver. Cette disposition mise en place les hivers précédents a été supprimée cette année à cause des travaux sur la digue principale. On voit maintenant que les travaux n'empêchent pas cette disposition et la demande ne concerne que 5 bulotiers.

M. Blanchet mentionne que ce stationnement temporaire pourrait être autorisé sur le ponton de la digue secondaire.

M. Lemaigre répond que cette possibilité a été supprimée cette année en raison des travaux mais qu'une souplesse a été accordée au fur et à mesure. Le ponton G était libre mais il n'est pas protégé donc il n'est utilisable que par beau temps.

M. Leguélinel demande quand aura lieu la prochaine campagne de dévasage de l'avant-port.

M. Leroux répond qu'il est nécessaire d'attendre l'obtention de la nouvelle autorisation environnementale de dragage qui concernera toutes les zones du port de Granville. Les études ont démarré et l'obtention de l'autorisation est espérée pour le début de l'année 2027. On ne peut pas réaliser d'opération de dévasage avant cette autorisation car des analyses dans les sédiments ont montré la présence d'hydrocarbures, notamment à proximité de la station d'avitaillement.

M. Blanchet demande des nouvelles de la drague.

M. Lemaignen répond que le démarrage de la mise en exploitation a été compliqué et qu'une phase de mise au point assez longue a été nécessaire. Elle rattrape maintenant son retard à Barneville-Carteret. Elle devrait arriver à Granville dans le courant du mois de janvier 2026.

M. Rostaing demande si elle sera déplacée par la mer.

M. Lemaignen répond que la drague et sa colonne seront déplacées par la mer.

M. Rostaing demande l'impact budgétaire pour les ports.

M. Lemaignen répond que le fonctionnement est à la charge du port concerné par un dragage et que l'amortissement est porté par l'ensemble des ports.

M. Rostaing demande si cela génère une économie par rapport à une externalisation.

M. Lemaignen répond que l'objectif est que cela ne coûte pas plus cher que l'externalisation. Le plan d'exploitation de la drague prévoit qu'elle soit 2 années sur 3 à Granville.

4. Activité plaisance

Bilan partiel d'activité 2025

M. Leteissier présente les chiffres de fréquentation du port de plaisance en 2025 de janvier à septembre.

	2024	2025	
Bateaux visiteurs	2 700	2 657	
Nuitées visiteurs	11 483	10 113	
		2024 (au 01/10/24)	2025 (au 01/10/25)
TOTAL navires		2012	2023
France		1528	1572
Royaume Uni		155	129
Îles anglo-normandes		219	197
Autre (belge – hollandais – allemands)	110	125	

M. Lemaigre indique que le climat de la plaisance a été assez morose cette saison. Il n'y a pas réellement eu de pic d'activité dans le port et on constate que la présence des plaisanciers est plus étalée dans le temps qu'auparavant.

M. Labrosse précise que les habitudes des plaisanciers changent énormément. Beaucoup de plaisanciers n'ont plus de bateau et louent à la journée uniquement lorsqu'il fait beau temps.

M. Rostaing indique qu'il a entendu des remarques sur les horaires d'ouverture du bureau du port pendant la saison. Certains visiteurs qui arrivent tard dans la journée n'ont plus accès au bureau du port.

M. Lemaigre répond que les horaires sont adaptés au mieux en fonction des possibilités humaines.

M. Rostaing précise qu'il n'y a plus d'accueil au bureau du port après 21H en saison estivale et que cela est perçu par des visiteurs comme une baisse de la qualité du service. Il indique que la qualité de l'accueil et des services proposés est très importante pour que les visiteurs aient une bonne image du port et aient envie d'y revenir ultérieurement.

M. Gautier demande quels sont les horaires en soirée l'été.

M. Lemaigre répond que le bureau du port est ouvert jusqu'à 20H30.

M. Leguelinel indique qu'il faut croiser les besoins et les possibilités.

M. Blanchet propose de regarder ce qui est proposé dans les ports aux alentours.

M. Leguelinel précise que Jersey n'est pas une bonne comparaison car le port n'est pas confronté aux mêmes contraintes économiques que le port de Granville.

M. Blanchet mentionne que la météo lui semble avoir un impact plus important que la qualité des services offerts.

M. Leguelinel indique que les Anglo-saxons viennent moins à Granville.

M. Blanchet indique que les visiteurs britanniques vont plus maintenant à Barneville-Carteret.

M. Lemaignen confirme que le port de Barneville-Carteret tire les chiffres de la fréquentation des Anglos vers le haut.

Point sur les travaux 2025 et 2026

M. Leteissier présente les travaux réalisés en 2025 et ceux projetés en 2026 :

Activité plaisance :

Travaux sous maîtrise d'ouvrage de la SPL:

Travaux et investissements 2025	Montant des travaux (HT)
Déchetterie portuaire (Point propre)	30 000€
Mission MO projet maison des plaisanciers (1/2)	80 000€
Ecrans Marégraphes	25 000€
Bornes intelligentes et alimentation	90 000€
Barrière accès balade	4 000€
Etudes réaménagement plan d'eau pro	20 000€
Pontons enrochement 1 ^{ère} partie	20 000€
TOTAL	269 000€

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS PREVUS EN 2026	MONTANT DES TRAVAUX
Passerelle ponton G	50 000 €
Réfection aire de posée	60 000 €
Pontons enrochement 2nde partie	20 000 €
Revêtement ponton cale	10 000 €
Revêtement passerelle	5 000 €
Continuité bornes connectées	40 000 €
Maintenance pieux	5 000 €
Logiciel gestion liste d'attente	7 000 €
Gestion statistique pour dynamisation du plan d'eau	10 000 €
Dragage HEREL	400 000 €
TOTAL	598 000 €

M. Gautier précise que le Département a lancé une opération de réparation de la digue principale du bassin de Herel pour un montant d'environ 7 M€. Les travaux ont débuté en septembre et ont connu un démarrage un peu difficile. Ils se poursuivront sur l'année 2026.

M. Carli demande l'état d'avancement de la réflexion sur l'amélioration de l'accès à l'eau depuis le bassin de Hérel.

M. Gautier répond que les études techniques, géotechniques et environnementales sont proposées au budget 2026 du Département.

M. Rostaing demande ce qu'il en est de l'aire de posée.

M. Gautier répond que les études sont comprises dans l'ensemble des études à mener en 2026 en cas d'arbitrage favorable. Ce sont les mêmes marchés qui sont utilisés.

M. Carli demande s'il y aura des bornes connectées pour ce qui concerne l'eau également.

M. Lemaigre répond que c'est prévu également.

M. Lemaignen précise que le bassin de Hérel a été audité afin d'obtenir la certification ports propres. Cette certification demande une implication accrue des plaisanciers sur les économies d'énergie et d'eau.

M. Rostaing mentionne que la durée de la temporisation fixée à 12 heures est trop juste.

M. Lemaigre précise qu'un constat sera réalisé après quelques mois d'utilisation. 40 bornes connectées ont été posées et elles vont fournir des informations de consommation fiables sur lesquelles des réflexions d'évolution pourront être engagées. De gros consommateurs sont déjà identifiés et des premières mesures vont intervenir assez rapidement. Les informations de consommation vont permettre de calibrer le forfait de manière plus efficace.

M. Rostaing précise qu'il n'y pas de problème de puissance mais uniquement un problème d'amplitude de temporisation qui est trop courte.

M. Blanchet indique que la période de plus forte consommation est à définir. L'été n'est pas forcément la période de plus forte consommation.

M. Lemaigre répond qu'une temporisation de 24H serait pertinente pour les plaisanciers raisonnables mais pas pour certains plaisanciers.

M. Rostaing propose de limiter la puissance en complément de la temporisation.

M. Gautier mentionne que dans 6 mois, la vision des consommations sera plus claire.

M. Depardieu demande quel est le coût d'une place à l'année dans le bassin de Herel.

M. Lemaignen répond que le coût annuel peut varier entre 1000 et 5000 € suivant la taille du bateau.

M. Blanchet met en avant le regroupement des poubelles qui a été fait cet été et qui n'était pas une bonne idée.

M. Lemaigre répond qu'il y a eu un problème lié à l'enlèvement de containers à certains endroits. De nouveaux principes de dépôt des déchets seront mis en œuvre avec la certification ports propres.

5. Budget prévisionnel 2026

Commerce

M. Leteissier présente le budget prévisionnel 2026 de l'activité commerce.

Le résultat prévisionnel de l'activité commerce est estimé à - 5 998 €.

M. Lemaignen rappelle que la SPL dispose d'une seule concession pour l'ensemble du port de Granville et dispose donc d'un seul compte. Chaque dépense est ventilée ensuite suivant le secteur d'activité concerné par la dépense.

M. Gautier indique que le total des produits d'exploitation est réellement de 2 334 800 € et non pas de 2 234 800 € comme mentionné par erreur dans le document projeté.

Mme Depardieu demande si l'extension de l'auvent de la gare maritime sera réalisé avant la saison.

M. Lemaigre répond que cela sera fait avant la saison.

Le conseil portuaire émet un avis favorable sur le budget prévisionnel 2026 de l'activité commerce.

Pêche

M. Leteissier présente le budget prévisionnel 2026 de l'activité pêche.

Le résultat prévisionnel de l'activité pêche est estimé à - 8 600 €.

M. Lemaignen précise que la liste présentée prend en compte l'ensemble des investissements à réaliser mais qu'il y aura nécessairement un arbitrage en cours d'année.

M. Leguelinel précise que l'augmentation des quotas de la pêche à la Coquille Saint-Jacques est positive pour l'activité.

Le conseil portuaire émet un avis favorable sur le budget prévisionnel 2026 de l'activité pêche.

Plaisance

M. Leteissier présente le budget prévisionnel 2026 de l'activité plaisance.

Le résultat prévisionnel de l'activité plaisance est estimé à + 186 541 €.

Le conseil portuaire émet un avis favorable sur le budget prévisionnel 2026 de l'activité plaisance.

M. Lemaignen précise que 44% de l'amortissement de la drague est assuré par le port de Granville.

Terminal frigorifique

M. Leteissier présente le budget prévisionnel 2026 de l'activité terminal frigorifique.

L'activité du terminal frigorifique s'arrêtera au 31 décembre 2025. Le résultat d'exploitation prévisionnel est estimé à – 158 670 €. Le résultat prévisionnel de l'exercice sera nul du fait du versement d'une subvention d'équilibre par le Département.

M. Gautier précise que le budget prévisionnel est artificiellement équilibré. Il est déséquilibré à la base et une subvention d'équilibre est versée par le Département. Le Département a déjà versé des subventions d'équilibre en 2024 et en 2025 calculées sur la base du résultat.

Le conseil portuaire émet un avis favorable sur le budget prévisionnel 2026 de l'activité terminal frigorifique.

M. Rostaing demande si le projet du terminal frigorifique est abandonné.

M. Leguelinel répond que le projet n'est plus d'actualité pour des raisons économiques et conjoncturelles.

M. Gautier complète en indiquant qu'il existe déjà des installations dans la Manche qui peuvent recevoir des produits supplémentaires.

M. Leguelinel mentionne qu'il peut se produire des périodes d'à-coups à gérer qui pourraient mettre en difficulté le stockage délocalisé de la marchandise mais il mentionne aussi qu'il n'est pas possible de dimensionner un équipement pour un à-coup tous les 4 à 5 ans.

M. Blanchet demande ce qu'il adviendra des salariés du terminal frigorifique.

M. Lemaignen répond qu'ils sont 3 dont 1 qui part en retraite, 1 qui va être reclassé à la Criée et 1 autre qui est en CCD et qui ne va pas être reconduit.

6. Tarifs 2026

M. Leteissier présente les tarifs 2026.

M. Lemaigre précise qu'il y a une baisse des tarifs emballages due à une baisse des prix des emballages qui est répercutee.

Il indique également qu'il est prévu une augmentation des taxes type 14 pour qu'elles ne puissent pas être utilisées en contournement pour payer moins de taxes.

Il mentionne qu'il y a un ajustement des redevances « ventes directes ». Elles concernent les produits qui sont pesés sur la balance mise à disposition par la SPL mais qui ne sont pas vendus par la criée.

Il mentionne enfin que la taxe surpoids qui s'applique lorsque les caisses dépassent 40kg, passe à 1€ par kg au lieu de 2€ l'année dernière. Les bacs étaient trop lourds et cette taxe a été créée afin de limiter le poids des bacs. L'objectif est que le poids maximal soit respecté et que cette taxe ne soit pas appliquée.

Il précise que ces modifications ont été présentées en conseil de criée.

M. Montreuil répond qu'un euro par kilogramme pour la surcharge, c'est trop cher.

M. Lemaigre répond qu'il n'a pas eu de réponses suffisantes au questionnaire et que ceux qui jouent le jeu sont d'accords.

M. Montreuil demande l'organisation d'une réunion avec tous les pêcheurs.

M. Lemaigre répond qu'un mail a été envoyé à tous les pêcheurs. Il précise qu'il n'y a presque plus de problèmes. Il mentionne que cette consigne de limitation du poids des bacs est liée au fait que les bacs doivent pouvoir s'empiler ainsi qu'aux conditions de travail des agents qui ont des manipulations manuelles de bacs à faire.

M. Montreuil indique que les bacs blancs sont plus grands et qu'il est plus difficile de jauger le poids précisément.

M. Lemaigre répond que c'est pour cette raison que la tare est réglée à 40,5 kg. Il précise que la consigne de limitation du poids des bacs est beaucoup mieux suivie cette année et qu'il a un retour positif des mareyeurs.

M. Gautier rappelle les propos de M. Lemaigre c'est-à-dire que l'objectif est que tout le monde respecte la consigne et que cette taxe devienne inutile.

MM. Leguelinel et Montreuil mettent en avant le fait que la gendarmerie maritime ne prend pas en compte la perte de poids liée à la perte en eau dans la pesée des produits, elle prend uniquement le poids brut. Ils mentionnent que sur d'autres territoires, notamment en Bretagne, la perte en eau est prise en compte. Les règles ne sont pas les mêmes partout et cela crée des inégalités.

M. Lemaigre mentionne que le tarif des redevances dues au titre des terrasses vont être homogénéisées entre la rue du port et la rue des Isles.

M. Blanchet mentionne que les environnements ne sont pas comparables.

M. Lemaignen répond que même en prenant en compte la différence d'environnements, il y avait une grosse différence entre les 2 rues.

M. Lemaigre indique qu'une redevance pour les caravanes est créée pour les forains du carnaval qui viennent stationner leurs caravanes sur le parking de Hérel. Cette redevance sera de 50€ par semaine.

Il précise que le tarif est concordance avec le tarif appliqué par la mairie.

M. Blanchet demande ce qu'il en sera de la gestion des caravanes pendant les travaux.

M. Lemaigre répond que le parking sera interdit aux forains cette année.

M. Lemaignen précise que les caravanes sont restées deux semaines de plus l'année passée gratuitement.

M. Lemaignen indique que le contrat visiteur mensuel sera allongé pour permettre à certains plaisanciers qui utilisent ce contrat pour attendre une place dans le port de bénéficier d'une durée plus longue.

M. Lemaigre indique que le mois d'octobre sera pris en compte dans le tarif haute saison journalier. Il précise que cela ne concerne pas les tarifs visiteurs mensuels.

M. Lemaigre informe que le problème des remorques est quasiment réglé avec la mise à disposition de la zone derrière les cases à matériaux.

M. Rostaing demande si cela a généré une baisse de fréquentation de la cale.

M. Lemaigre répond qu'il n'y a pas eu d'impact négatif sur l'utilisation de la cale. Le stationnement des remorques derrière les cases à matériaux est plus simple pour les usagers car ils n'ont pas à chercher de place.

M. Lemaigre informe de l'augmentation de 13% des tarifs de manutention. Il explique que le port perd 38€ par manutention et que les tarifs sont bien inférieurs à ceux pratiqués aux alentours. Il mentionne que cette augmentation de 13% interviendra en 2026 et qu'il y aura une revoyure pour les années suivantes.

M. Gautier indique qu'il s'agit d'un objectif vertueux car il n'y a pas de raison que tous les usagers, même ceux qui ne font pas appel au service de manutention, payent le manque à gagner généré par cette activité. C'est ce qui se passe lorsque la SPL est déficitaire sur une activité. L'augmentation prévue de 40% en 3 ans a été jugée un peu forte donc il y aura une revoyure l'année prochaine. Les tarifs resteront en 2026 très inférieurs à ce qui se fait ailleurs. Il mentionne qu'une solution pour faire baisser les tarifs est de faire plus de manutentions également car cela étale les frais fixes sur plus d'opérations de manutention. Il rappelle que l'objectif à atteindre est l'équilibre financier sur ce service.

M. Lemaigre complète en mentionnant qu'il serait également possible de différencier les tarifs de manutention avec l'élévateur et les tarifs de manutention avec les remorques de type park-lève.

Le conseil portuaire émet un avis favorable sur les tarifs 2026.

7. Règlement d'exploitation du port de plaisance de Hérel

M. Gautier précise que le document mis en ligne est provisoire qu'il sera amendé en fonction des échanges d'aujourd'hui.

M. Lemaigre indique que la liste d'attente va réouvrir au mois de janvier et n'a plus vocation à être fermée.

Il mentionne que l'inscription initiale sera payante à hauteur de 30€ et que la réinscription les années suivantes coutera 15€. Lors de l'inscription, il faudra indiquer la date de contrat souhaitée.

M. Gautier demande confirmation qu'il y aura bien disparition du tirage au sort pour l'entrée sur la liste d'attente.

M. Lemaigre confirme que cette disposition est supprimée.

M. Lemaigre indique que lors de la création compte, après mention de la catégorie de place souhaitée, le temps d'attente moyen sur la liste d'attente sera affiché.

M. Rostaing indique que l'information du nombre d'inscrits sur la liste d'attente dans la catégorie souhaitée est importante avant de s'inscrire et de payer.

M. Lemaigre répond qu'il en convient et qu'il verra s'il est possible d'ajouter cette information.

M. Blanchet précise que la liste d'attente a grandement diminué.

M. Lemaigre répond qu'elle a artificiellement diminué puisqu'elle était fermée et qu'il ne pouvait pas y avoir de nouvelles inscriptions.

M. Gautier confirme que si l'ajout de l'information du nombre d'inscrits est techniquement possible, cela doit être fait.

M. Lemaigre informe que la liste interne sera fermée au 31/12/2025 puisqu'elle va être fusionnée avec la liste externe.

M. Rostaing mentionne son inquiétude pour les professionnels car 2 d'entre eux vont fermer et qu'ils vivent beaucoup des changements de bateau de plaisanciers qui ont déjà une place dans le port et qui sont donc concernés par la liste interne. Il indique que le marché est tendu.

M. Gautier fait la lecture du courriel envoyé par M. Pierre-Marie Thomas sur ce sujet.

M. Lemaigre informe qu'il reste 23 demandes toutes catégories confondues sur la liste d'attente interne. Ces 23 demandes seront instruites avec les anciennes règles et une place leur sera attribuée après le premier refus sur la liste externe. Ces 23 demandes seront satisfaites assez rapidement. Les nouvelles règles seront appliquées aux nouvelles demandes à compter du 1^{er} janvier 2026.

M. Lemaigre présente le fonctionnement de la nouvelle liste d'attente fusionnée et les principes d'attribution des places.

M. Rostaing met en avant le problème de l'élargissement des bateaux qui nécessite parfois de changer de catégorie.

M. Lemaigre répond qu'une modification du jaugeage des places n'est pas possible car cela signifierait une diminution du nombre de places.

M. Leguelinel porte l'attention sur le fait de ne pas mettre en place un système qui permet aux personnes qui ont les moyens d'avoir des places au détriment des autres.

M. Rostaing met également en avant le cas des personnes inscrites avant 2008 pour lesquelles l'historique de l'inscription a été perdu suite à dégât des eaux dans le bureau du port.

M. Lemaigre répond que cela ne concerne que très peu de personnes.

M. Rostaing demande ce qu'il en est du cas d'un usager qui vieillit et qui souhaite diminuer de plusieurs catégories.

M. Gautier répond que la possibilité de diminuer de catégorie doit être laissée sans contrainte.

L'assemblée convient de mettre "catégorie inférieure ou strictement supérieure" dans le paragraphe relatif aux demandes de changement de catégorie.

M. Blanchet trouve que cela donne une priorité importante aux personnes qui ont déjà une place dans le port dans une autre catégorie.

M. Taillebois propose de laisser vivre ce nouveau règlement pendant quelque temps avant de l'adapter si besoin.

M. Lemaigre informe des dispositions pour les copropriétaires d'un bateau en cas de changement de majorité dans la copropriété.

M. Rostaing demande si cette disposition est juridiquement tenable.

M. Leguelinel demande à ce que la légalité de cette disposition soit vérifiée.

M. Lemaigre présente les dispositions en cas de décès du titulaire de l'AOT.

M. Rostaing met en garde sur le jugement défavorable au port dans l'affaire Tercinet.

M. Gautier répond que l'avis du service juridique du Département sera demandé sur ces 2 dispositions.

M. Lemaigre termine en indiquant que l'hébergement à flot payant sera interdit et que la sous-location sera interdite également.

Le conseil portuaire émet un avis favorable sur le règlement d'exploitation du port de plaisance de Herel sous réserve de la vérification de la légalité des dispositions pour les copropriétés et en cas de décès.

8. Questions diverses

Mme Depardieu mentionne qu'elle est étonnée d'être sollicitée pour une refacturation de la taxe foncière pour le local de la gare maritime.

M. Lemaignen répond que cette refacturation est prévue dans l'AOT qui a été renouvelée en 2023. Tous les occupants du port payent une refacturation de la taxe foncière.

M. Lemaignen précise que la SPL paye de la taxe foncière uniquement sur les bâtiments.

M. Labrosse indique qu'il a été contacté par M. Tercinet. Il remet une copie du jugement de la Cour Administrative d'Appel de Nantes relatif au contentieux qu'il avait lancé à l'encontre du port.

M. Blanchet indique qu'il voit bien que les travaux de réparation de la digue de Herel prennent plus de temps que prévu et qu'ils ne seront pas terminés pour le début de la saison estivale 2026. Il s'inquiète pour les possibilités de stationnement de ses clients. Il demande si un nettoyage peut être opéré quai sud pour permettre du stationnement cet été.

M. Lemaignen répond que les matériels du terminal frigo, notamment les casiers, sont en cours de vente. Il précise qu'un aménagement sera réalisé devant le terminal de manière à favoriser l'exploitation de la zone.

M. Taillebois s'engage à ce que les espaces soient optimisés au maximum pour la saison estivale.

M. Leguelinel indique qu'il est impératif d'organiser une réunion au sujet de la continuité de l'activité appâts et de l'entretien de la station de la zone logimer. Il indique que GTM est en retard sur ces 2 sujets. Il précise que les besoins en appâts ne sont plus les mêmes qu'il y a 10 ans et qu'un container frigorifique mis en place au bout du terre-plein de la criée semble être une solution acceptable. Il propose que ce container soit loué dans un premier temps pour mesurer l'adéquation de la réponse aux besoins et transformer cela en achat si cela s'avère concluant. Le service pourrait être refacturé aux pêcheurs.

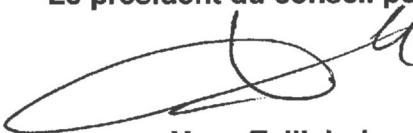
M. Rostaing demande une réunion sur le règlement avec l'ensemble des associations pour présenter les nouvelles dispositions.

M. Lemaignen répond qu'une information sera faite mais qu'il ne pourra pas être modifié car il doit être validé pour le 1er janvier et il n'y a pas de nouveau conseil portuaire d'ici cette date.

En l'absence d'observations supplémentaires, **M. Taillebois** remercie les membres présents pour leur participation et lève la séance.

Saint-Lô, le 19 janvier 2026

Le président du conseil portuaire



Yvan Taillebois

PORT DEPARTEMENTAL DE GRANVILLE



Approbation du compte rendu de la dernière réunion

ACTIVITE COMMERCE

RAPPORT PARTIEL D'ACTIVITE 2025 :

Trafic passagers (débarqués/embarqués)

CHAUSEY	2021	2022	2023	2024	2025	Variation % 2024/2025
Janvier Septembre	148 298	176 638	156 934	154 172	149 465	- 3 %

JERSEY (passages)	2021	2022	2023	2024	2025	Variation % 2024/2025
Janvier Septembre	/	10 392	15 358	18 059	16 860	- 6,5%

Trafic fret (Jersey vrac)

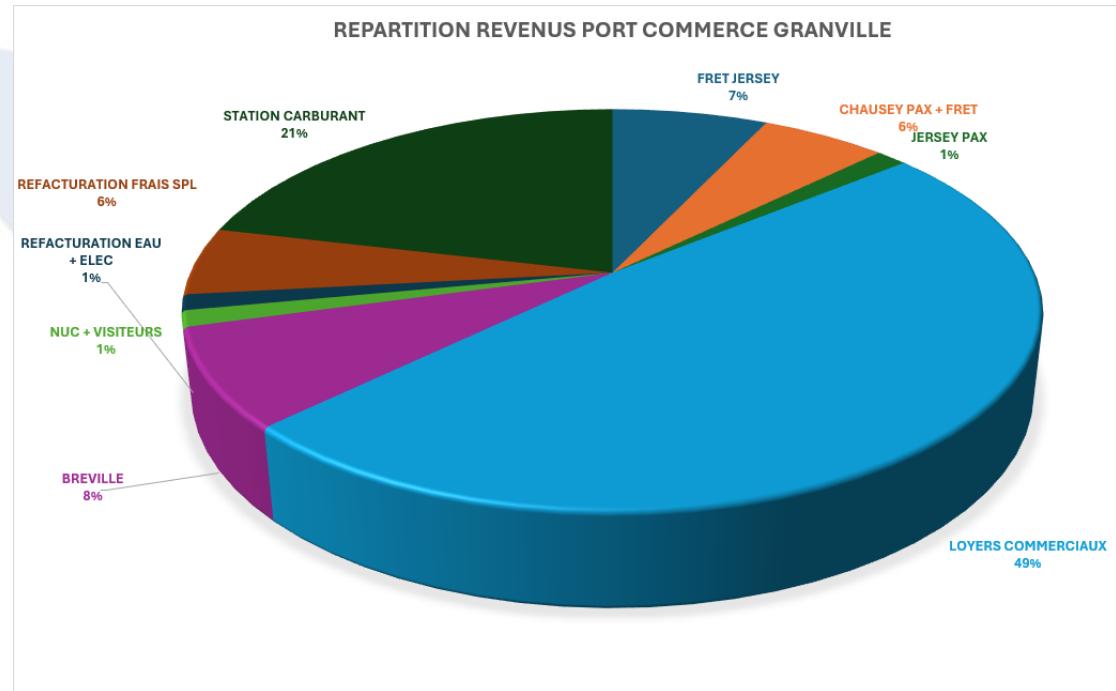
Fret JERSEY Janvier/Septembre	2021	2022	2023	2024 (septembre)	2025 (septembre)	Variation % 2024/2025
Tonnage	7 809	7 180	3 436	2 329	3 608	+ 36%
Nbre escales	88	82	62	42	48	+ 12%

ACTIVITE COMMERCE

Répartition recettes commerce 2024

REPARTITION REVENUS PORT COMMERCE GRANVILLE

FRET JERSEY	79 811,66 €
CHAUSEY PAX + FRET	64 470,63 €
JERSEY PAX	15 941,78 €
LOYERS COMMERCIAUX	554 688,40 €
BREVILLE	90 800,88 €
NUC + VISITEURS	14 750,53 €
REFACTURATION EAU + ELEC	14 297,45 €
REFACTURATION FRAIS SPL	62 213,50 €
STATION CARBURANT	242 593,35 €
TOTAL	1 139 568,18 €



POINT SUR LES TRAVAUX

Activité commerce :

Travaux et investissements 2025	Montant des travaux (HT)
Changement verins MANTSINEN	30 000€
Travaux Mise aux normes atelier	15 000€
Réfection réseau Eaux pluviales	5 000€
Nouvelle échelle Quai de Jersey	5 000€
TOTAL	55 000 €
Travaux et investissements 2026	Montant des travaux (HT)
Réfection / aménagement Terre-plein quai Nord	150 000€
Etude modernisation gare maritime	10 000€
Extension auvent gare maritime	5 000€
Réfection parties toitures bâtiments domaine	20 000€
TOTAL	185 000 €

Le gestionnaire est invité à présenter ces différents travaux.

ACTIVITE PECHE

RAPPORT PARTIEL D'ACTIVITE 2025 (janvier à septembre) :

	2021	2022	2023	2024	2025	Variation % 2024/2025
Tonnage (kg)	7 377 500	7 691 000	6 810 275	7 066 558	6 660 491	- 6 %
Valeur (euro)	14 275 265	17 024 000	16 964 843	15 294 067	14 773 054	- 3,5 %

HAM Granville + Centres locaux de Débarques

Volumes et valeurs des produits débarqués sur l'ensemble des 3 sites de la SPL :
 Port de GRANVILLE + CLD PIROU + CLD CARTERET

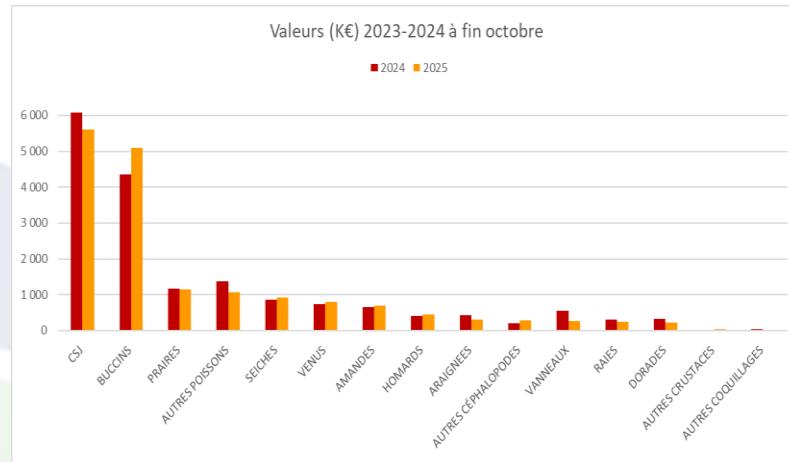
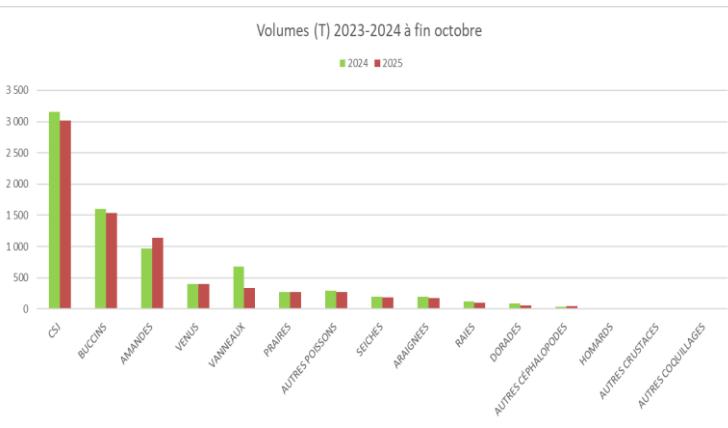
AFIN OCTOBRE	2025	2024	2025/2024
VOLUMES	7 555 T	8 048 T	-6%
VALEURS	17,1 M€	17,5 M€	-2%

AFIN OCTOBRE	VOLUMES	VALEUR
GRANVILLE: 86 BATEAUX	6 162 T	12,4 K€
PIROU : 45 BATEAUX	994 T	3,2 K€
CARTERET: 15 BATEAUX	399 T	1,5 K€

BULOTS AFIN OCTOBRE 2025					CSJ AFIN OCTOBRE 2025				
	VOLUMES (kg)	VALEURS (€)	% VOL	% VAL		VOLUMES (kg)	VALEURS (€)	% VOL	% VAL
GRANVILLE	326 136	1 150 295	21%	23%	GRANVILLE	2 978 989	5 514 852	99%	98%
PIROU	938 142	2 993 261	61%	59%	CARTERET	41 704	84 523	1%	2%
CARTERET	268 106	950 126	17%	19%					
TOTAL	1 532 384	5 093 682			TOTAL	3 020 693	5 599 375		

Activité par espèce

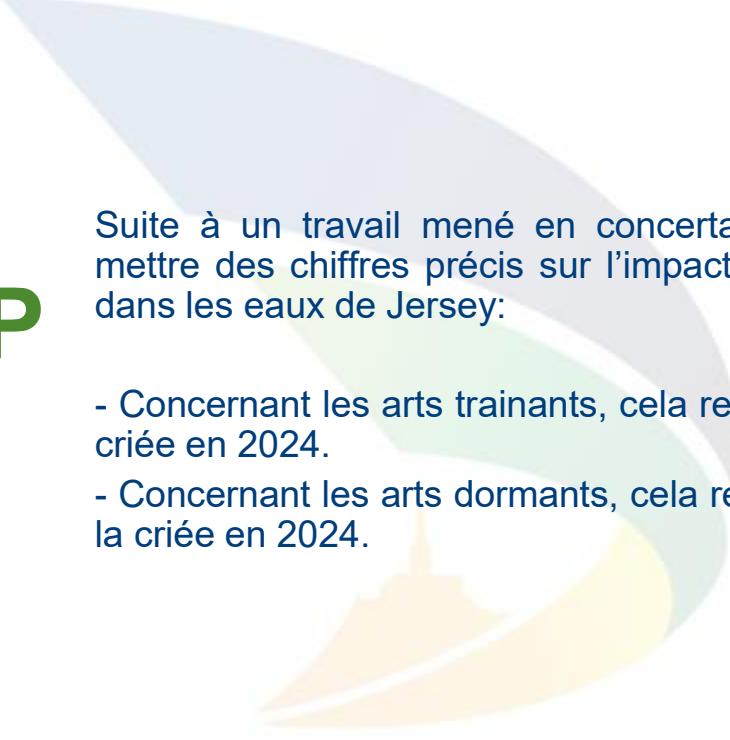
Comparatif 2025/2024 des volumes / valeurs pour les principales espèces **A FIN OCTOBRE**



VOLUMES PRODUITS (KG)	2024	2025	Delta 2025/2024
CSJ	3 160 119	3 020 694	-4%
BUCCINS	1 598 035	1 532 384	-4%
AMANDES	969 832	1 141 887	18%
VENUS	403 877	400 659	-1%
VANNEAUX	684 574	331 004	-52%
PRAIRES	275 449	271 704	-1%
AUTRES POISSONS	297 388	268 756	-10%
SEICHES	195 214	182 160	-7%
ARAGNEES	198 416	178 951	-10%
RAIES	118 213	97 941	-17%
DORADES	87 281	60 211	-31%
AUTRES CÉPHALOPODES	37 227	45 217	21%
HOMARDS	13 995	15 411	10%
AUTRES CRUSTACES	4 170	5 926	42%
AUTRES COQUILLAGES	4 429	1 466	-67%
TOTAL	8 048 217	7 554 368	-6%

RS (€)	2024	2025	Delta 2025/2024	PM 2025 (€/kg)
CSJ	6 084 787	5 599 376	-8%	1,93
BUCCINS	4 364 092	5 093 682	17%	2,73
PRAIRES	1 173 758	1 143 365	-3%	4,26
AUTRES POISSONS	1 371 804	1 058 087	-23%	4,61
SEICHES	864 593	915 519	6%	4,43
VENUS	732 560	800 375	9%	1,81
AMANDES	647 608	692 144	7%	0,67
HOMARDS	410 381	443 210	8%	29,32
ARAGNEES	428 151	308 185	-28%	2,16
AUTRES CÉPHALOPODES	212 996	284 026	33%	5,72
VANNEAUX	549 420	259 771	-53%	0,80
RAIES	297 313	248 600	-16%	2,52
DORADES	317 643	223 259	-30%	3,64
AUTRES CRUSTACES	22 786	30 826	35%	5,46
AUTRES COQUILLAGES	28 391	9 277	-67%	6,41
TOTAL	17 506 282	17 109 701	-2%	2,18

Impact AMP Jersey



Suite à un travail mené en concertation avec le CRPM, nous pouvons mettre des chiffres précis sur l'impact d'une fermeture de certaines zones dans les eaux de Jersey:

- Concernant les arts trainants, cela représente 4% des valeurs global de la criée en 2024.
- Concernant les arts dormants, cela représente 1,6% des valeurs global de la criée en 2024.

POINT SUR LES TRAVAUX activité pêche

Travaux et investissements 2025	Montant des travaux (HT)
Changement utilitaire maintenance	15 000 €
Chariot élévateur	40 000 €
Déplacement grue à matériel quai sud + bornes électriques	25 000 €
Changement poutre de couronnement quai sud	45 000 €
Palan grue à matériel	8 000 €
Remplacement échelle quai ouest	5 000 €
TOTAL	138 000 €

POINT SUR LES TRAVAUX activité pêche

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS PREVUS EN 2026	MONTANT DES TRAVAUX
Reprise bétons défenses sous criée (2 ^{nde} tranche)	150 000 €
Camion ramassage CLD	50 000 €
Remplacement 2 portes sectionnelles	20 000 €
Chariot élévateur	40 000 €
Changement potences (deux par an)	90 000 €
Mezzanine local stockage emballages	5 000 €
Aménagement couloir	10 000 €
Condenseur machine à glace	10 000 €
Isolation silo à glace	8 000 €
Réfection terre-plein derrière criée	10 000 €
Révision transformateur	5 000 €
Barrière entrée parking, gestion accès	8 000 €
TOTAL	436 000 €

Le gestionnaire est invité à présenter ces différents travaux.

ACTIVITE PLAISANCE

RAPPORT PARTIEL D'ACTIVITE 2025 (janvier à septembre) :

	2024	2025
Bateaux visiteurs	2 700	2 657
Nuitées visiteurs	11 483	10 113

	2024 (au 01/10/24)	2025 (au 01/10/25)
TOTAL navires	2012	2023
France	1528	1572
Royaume Uni	155	129
Îles anglo-normandes	219	197
Autre (belge – hollandais – allemands)	110	125

POINT SUR LES TRAVAUX

Activité plaisir :

Travaux sous maîtrise d'ouvrage de la SPL:

Travaux et investissements 2025	Montant des travaux (HT)
Déchetterie portuaire (Point propre)	30 000€
Mission MO projet maison des plaisanciers (1/2)	80 000€
Ecrans Marégraphes	25 000€
Bornes intelligentes et alimentation	90 000€
Barrière accès balade	4 000€
Etudes réaménagement plan d'eau pro	20 000€
Pontons enrochement 1 ^{ère} partie	20 000€
TOTAL	269 000€

POINT SUR LES TRAVAUX

Activité plaisir :

Travaux sous maîtrise d'ouvrage de la SPL:

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS PREVUS EN 2026	MONTANT DES TRAVAUX
Passerelle ponton G	50 000 €
Réfection aire de posée	60 000 €
Pontons enrochement 2nde partie	20 000 €
Revêtement ponton cale	10 000 €
Revêtement passerelle	5 000 €
Continuité bornes connectées	40 000 €
Maintenance pieux	5 000 €
Logiciel gestion liste d'attente	7 000 €
Gestion statistique pour dynamisation du plan d'eau	10 000 €
Dragage HEREL	400 000 €
TOTAL	598 000 €

Le gestionnaire est invité à présenter ces différents travaux.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026 COMMERCE	2025	%	2026	%
PRODUITS				
Vente de marchandises	1 500 000	68 %	1 500 000	67 %
Prestations vendues	711 000	32%	734 800	33%
Chiffre d'affaires	2 211 500	100 %	2 211 500	100 %
Transferts de charges	79 211	7 %	50 000	2 %
Reprises sur provisions	/	/	/	/
Subventions virées au résultat	38 840	2 %	50 000	2 %
Total des produits d'exploitation	2 250 340	102 %	2 334 800	104 %
CONSOMMATIONS				
Achat de marchandises	1 395 000	63 %	1 395 000	62 %
Fournitures consommables	56 900	3 %	41 900	2 %
Services extérieurs	306 400	13 %	231 800	10 %
Charges externes	363 300	16 %	273 700	12 %
Impôts taxes	3 000	0 %	48 000	2 %
<i>Autres charges de personnel</i>	<i>354 000</i>	<i>16 %</i>	<i>486 000</i>	<i>22 %</i>
Charges de personnel	354 000	16 %	486 000	22 %
Dotations amortissements	71 750	3 %	68 133	3 %
Dotations aux provisions	/	2 %	/	2 %
Autres charges d'exploitation	9 000	0 %	45 700	2 %
Total des charges d'exploitation	2 196 050	106 %	2 316 533	104 %
Résultat d'exploitation	54 290	2 %	18 267	1 %

BUDGET : PREVISIONNEL 2026

BUDGET PREVISIONNEL 2026 <u>COMMERCE</u>	2025	%	2026	%
<i>Charges financières (intérêt sur emprunts)</i>	25 413	1 %	24 268	1 %
Résultat financier	- 25 413	-1 %	- 24 265	-1 %
Résultat courant	28 877	1 %	- 5 998	0 %
<i>Produits exceptionnels (subventions virées au résultat)</i>	/	/ %	/	/ %
Résultat exceptionnel	/	/ %	/	/ %
Résultat de l'exercice	28 877	1 %	- 5 998	0 %

Capacité d'autofinancement	BP 2025	BP 2026
Résultat de l'exercice	28 877	- 5 998
+ Dotations aux amortissements	71 750	68 133
+ Dotations aux provisions		
- Reprises sur provisions		
- Subventions virées au résultat	38 840	50 000
Capacité d'autofinancement	61 787	12 135
Remboursement des emprunts	/	/
Autofinancement net	61 787	12 135

PREVISIONNEL 2026

Investissement (commerce)	BP 2025	BP 2026
Immobilisations corporelles 2026 – aménagement terre-plein qu NE 2026- extension auvent gare maritime	/	155 000 150 000 5 000
Total des investissements à réaliser	/	155 000
Immobilisations existantes	1 146 338	1 146 338
Total des immobilisations	1 146 338	1 301 338

AVIS DU CONSEIL PORTUAIRE

BUDGET : PREVISIONNEL 2026

BUDGET PREVISIONNEL 2026 PECHÉ	2025	%	2026	%
PRODUITS				
Prestations vendues	2 590 000	100 %	2 624 400	100 %
Chiffre d'affaires	2 590 000	100 %	2 624 400	100 %
Subventions d'exploitation	60 000	2 %	52 000	2 %
Transferts de charges	30 000	1 %	25 000	1 %
Reprises sur provisions	180 000	7 %	150 000	6 %
Subventions virées au résultat	64 483	2 %	40 000	2 %
Total des produits d'exploitation	2 924 483	113 %	2 891 400	110 %
CONSOMMATIONS				
Fournitures consommables	376 400	15 %	289 000	11 %
Services extérieurs	653 300	25 %	787 000	30 %
Charges externes	1 029 700	40 %	1 076 000	41 %
Impôts taxes.	13 000	1 %	23 000	1 %
<i>Autres charges de personnel</i>	<i>1 455 000</i>	<i>56 %</i>	<i>1 482 800</i>	<i>57 %</i>
Charges de personnel	1 455 000	56 %	1 482 800	57 %
Dotations amortissements	188 584	7 %	193 100	7 %
Dotations aux provisions	/	/ %	/	/ %
Autres charges d'exploitation	131 000	5 %	125 100	5 %
Total des charges d'exploitation	2 817 284	109 %	2 900 000	111 %
Résultat d'exploitation	107 199	4 %	- 8 600	0 %

BUDGET : PREVISIONNEL 2026

BP pêche	2025	%	2026	%
Résultat courant	107 199	4 %	- 8 600	0 %
Produits exceptionnels	/	/%	/	/%
Résultat exceptionnel	/	/%	/	/%
Résultat de l'exercice	107 199	4 %	- 8 600	0 %

Capacité d'autofinancement	BP 2025	BP 2026
Résultat de l'exercice	107 199	- 8 600
+ Dotations aux amortissements	188 584	193 100
+ Dotations aux provisions	/	/
- Reprises sur provisions	180 000	150 000
- Subventions virées au résultat	64 483	40 000
Capacité d'autofinancement	51 300	- 5 500
Remboursement des emprunts	/	/
Autofinancement net	51 300	- 5 500

Investissement (BP pêche)	BP 2025	BP 2026
Total des investissements à réaliser	/	368 000
Immobilisations existantes	1 588 165	1 588 165
Total des immobilisations	1 588 165	1 956 165

AVIS DU CONSEIL PORTUAIRE

BUDGET PREVISIONNEL 2026 PLAISANCE	2025	%	2026	%
PRODUITS				
Vente de marchandises	350 000	14 %	350 000	13 %
Prestations vendues	2 089 990	86 %	2 289 400	87 %
Chiffre d'affaires	2 439 990	100 %	2 639 400	100 %
Subventions d'exploitation	/	/ %	/	/ %
Transferts de charges	/	/ %	/	/ %
Reprises sur provisions	/	/ %	200 000	8 %
Subventions virées au résultat	5 140	0 %	3 970	0 %
Total des produits d'exploitation	2 445 056	100 %	2 843 370	100 %
CONSOMMATIONS				
Achat de marchandises	332 500	14 %	332 500	13 %
Achats effectués de matières	/	/	/	/
Fournitures consommables	181 400	7 %	141 500	5 %
Services extérieurs	494 950	20 %	677 500	26 %
Charges externes	676 350	28 %	819 000	31 %
Impôts taxes.	141 900	6 %	187 100	7 %
Salaires bruts salariés	1 660 000	68 %	1 725 000	65 %
Charges sociales salariés	655 701	27 %	671 495	25 %
Autres charges de personnel	- 1 414 500	- 58 %	- 1 458 900	- 55 %
Charges de personnel	901 201	37 %	937 595	36 %
Dotations amortissements	112 016	5 %	105 434	4 %
Dotations aux provisions	/	/ %	/	/ %
Autres charges d'exploitation	186 000	8 %	275 200	10 %
Total des charges d'exploitation	2 349 967	96 %	2 656 829	101 %
Résultat d'exploitation	95 163	4 %	186 541	7 %

BUDGET : PREVISIONNEL 2026

BP plaisir	2025	%	2026	%
Résultat courant	95163	4 %	186 541	7 %
Produits exceptionnels	/	0 %	/	0 %
Résultat exceptionnel	/	0 %	/	0 %
Résultat de l'exercice	95 163	4 %	186 541	4 %

Capacité d'autofinancement	BP 2025	BP 2026
Résultat de l'exercice	95 163	186 541
+ Dotations aux amortissements	112 016	105 434
+ Dotations aux provisions	/	/
- Reprises sur provisions	/	200 000
- Subventions virées au résultat	5 140	3 970
Capacité d'autofinancement	202 039	88 005
Remboursement des emprunts	/	/
Autofinancement net	202 039	88 005

PRÉVISIONNEL 2026

Investissement (BP plaisance)	BP 2025	BP 2026
Immobilisations corporelles <i>2026 passerelle ponton G</i> <i>2026 bornes intelligentes</i> <i>2026 logiciel gestion plaisance</i>	/	100 000 50 000 40 000 10 000
Total des investissements à réaliser	/	100 000
Immobilisations existantes	1 318 292	1 318 292
Total des immobilisations	1 318 292	1 418 292

AVIS DU CONSEIL PORTUAIRE

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026 Terminal FRIGO	2025	%	2026	%
PRODUITS				
Prestations vendues	830 000	100%	/	/%
Chiffre d'affaires	830 000	100 %	/	/ %
Transferts de charges	/	/	/	/
Autres produits d'exploitation	/	/	/	/
Total des produits d'exploitation	830 000	100 %	/	/ %
CONSOMMATIONS				
Fournitures consommables	254 200	31 %	10 000	31 %
Services extérieurs	299 700	36 %	100 000	36 %
Charges externes	553 900	67 %	110 000	67 %
Impôts taxes	25 500	3 %	12 000	3 %
Salaires bruts (salariés)	85 000	10 %	26 000	10 %
Charges sociales (salariés)	32 301	4 %	10 670	4 %
Autres charges de personnel	55 700	7 %	/	7 %
Charges de personnel	173 001	21 %	36 670	21 %
Dotations amortissements	6 100	1 %	/	1 %
Dotations aux provisions	/	/	/	/
Autres charges d'exploitation	43 000	5 %	/	5 %
Total des charges d'exploitation	801 501	97 %	158 670	97 %
Résultat d'exploitation	28 499	3 %	- 158 670	3 %
Résultat courant	28 499	3 %	- 158 870	3 %
Produits exceptionnels	/	/	208 670	/
Charges exceptionnelles			50 000	/
Impôt sur les bénéfices	/	/	/	/
Résultat de l'exercice	28 499	3 %	/	/ %

AVIS DU CONSEIL PORTUAIRE

TARIFS PORTUAIRES 2026

La grille tarifaire 2026 est construite sur la base des indexations prévues aux contrats de concessions confiés par le Département, à savoir **une augmentation en moyenne des tarifs de 0,6 % par rapport à 2025** validés par le conseil d'administration de la SPL des ports de la Manche le 3 septembre 2025.

Ajustement à la baisse
des tarifs emballages
selon prix achat

Augmentation Taxes Type 14 de
7,5% à 8,8%

Ajustement redevances « ventes
directes » si balance extérieure
en place (3,9% à 5,05%)

Evolution taxe
surpoids à 1€/kg.

TARIFS PORTUAIRES OUTILLAGE 2026

Création tarif pour engin télescopique

Un tarif spécial sera appliqué pour l'engin télescopique : la 1/2 heure avec chauffeur 106,04 €

Suppression tarif grue marchandise Chausey

Augmentation progressive +10% des redevances terrasses rue du port pour atteindre les redevances terrasses port de Herel

Création redevances caravanes forains pour la période de carnaval Tarif HT forfaitaire par semaine

- petite Caravane (<6m)	50 €
- grande caravane (>6m)	85 €

Création redevances surplomb

- ouvrage en surplomb du domaine public	10 €
- minimum de perception	100 €

TARIFS PORTUAIRES PLAISANCE 2026

Nouveau contrat 10/2 mixte

Ce contrat prévoit une occupation du poste à flot pendant 10 mois, complétée par une période obligatoire de 2 mois de stationnement à terre consécutifs.

Périodes de stationnement à terre possibles:

Le choix de la période se fait parmi les quatre couples de mois suivants :

- mai/juin
- juin/juillet
- juillet/août
- août/septembre

Un quart des contrats est attribué pour chaque période, afin d'assurer une répartition équilibrée et un bon roulement tout au long de la saison.

Ces périodes sont fixes et non modifiables, afin d'assurer une gestion optimale des espaces à flot et à terre.

Conditions d'éligibilité:

Ce contrat est principalement réservé aux plaisanciers inscrits sur la liste d'attente en catégorie – 6,2 m. En fonction des disponibilités. Ce contrat pourra être proposé sur l'ensemble des catégories supérieurs.

Les clients susceptibles de se voir proposer ce contrat seront sélectionnés parmi les premiers inscrits sur la liste d'attente de cette catégorie, en nombre proportionnel au nombre places disponibles dans le cadre de ce dispositif.

Tarification:

Les modalités tarifaires seront disponible au 1er trimestre de l'année 2026 au bureau du port.

TARIFS PORTUAIRES PLAISANCE 2026

- <u>droit d'entrée listes d'attentes</u> (€TTC)	30 €
- <u>réinscription sur la liste d'attente tous les ans</u> (€TTC)	15 €
<u>- ajustement conditions applicable pour Visiteurs mensuels</u>	

Ce tarif est applicable:

Aux "visiteurs mensuels longue durée" dont la liste a été arrêtée au 31/12/2005 (voir article 4.3.1.2 du règlement d'exploitation en vigueur), aux usagers inscrits sur la liste d'attente externe selon les conditions suivantes :

- antériorité de l'inscription, le bateau est conforme à la catégorie demandée en liste d'attente externe ;
- client et bateau connus d'au moins 1 année d'historique au port de plaisance.
- pour les forfaits mensuels uniques*

* L'obtention d'un forfait mensuel unique en juillet ou aout s'applique sous condition d'avoir justifié de factures journalières acquittées et équivalentes à 7 nuits minimum dans la même année.

- prise en compte du mois d'octobre dans le tarif visiteur journalier haute saison

TARIFS PORTUAIRES PLAISANCE 2026

- nouveau contrat « Quartiers libres »

Sous réserve de disponibilités, sur demande écrite et après accord du bureau du port , le stationnement de bateaux sur remorques* pourra être autorisé sur la base du tarif mensuel suivant :

- Avril/Mai/Juin/Septembre/Octobre	100 €
- Juillet/Août	150 €

Manœuvres effectuées par l'usager avec sa propre remorque

- Sous condition d'être en possession d'un badge d'accès à la cale de mise à l'eau.

Le forfait Quartiers Libres donne accès au parking du port de plaisance pendant toute la durée du contrat.

- nouveau contrat « Quartier d'hiver »

Sous réserve de disponibilités, sur demande écrite et après accord du bureau du port , le stationnement de bateaux à moteur (maximum 9m hors tout) pourra être autorisé sur la base du tarif mensuel suivant :

De Novembre à février

+ 7 m	100€ / mois
- 7 m	75€ / mois

Les manœuvres sont effectuées par les opérateurs du port pour la mise à terre et la mise à l'eau du bateau.
Le tarif manutention s'applique selon la longueur du bateau.

TARIFS PORTUAIRES PLAISANCE 2026

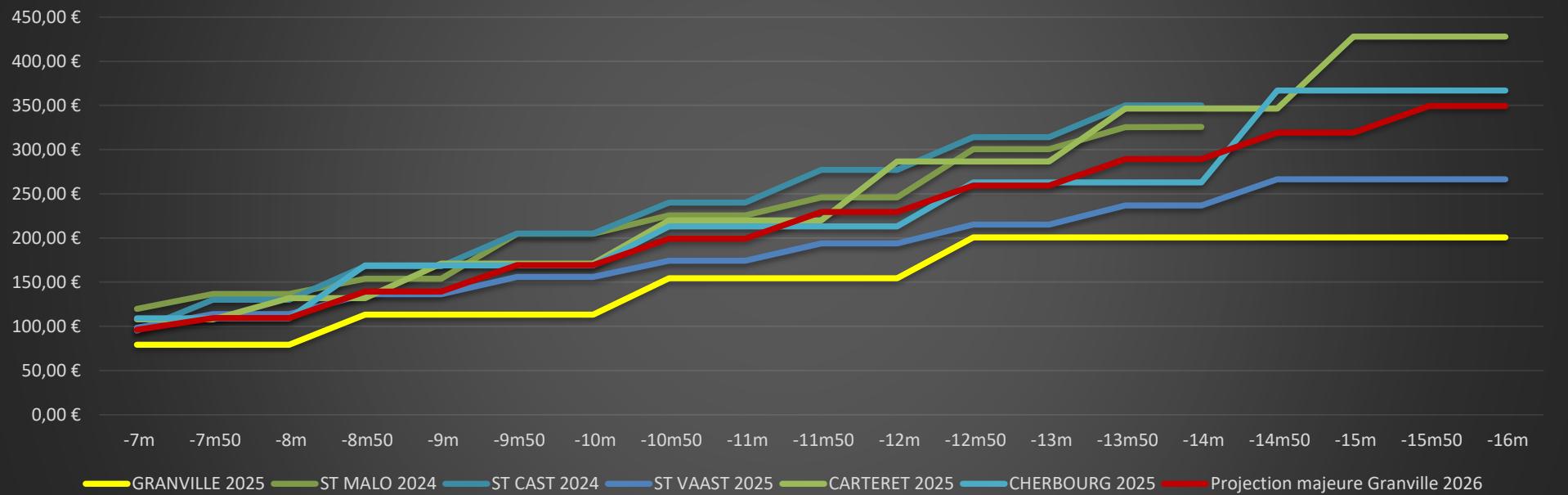
- révision complète des tarifs de manutentions et de stationnement sur terre-plein

(pour les manutentions, c'est une augmentation de 13% puis clause de revoyure

COUT TOTAL MANUT/AN	
AMORT REMORQUES	10 093 €
GER ELEVATEUR WISE	25 172 €
ENTRETIEN ANNUEL	14 081 €
COUT PERSONNEL	48 000 €
TOTAL	97 346 €

CONSTAT 2024	
NBRE MANUT	711
COUT MOYEN MANUT	137 €
RECETTE MOY MANUT	99 €
PERTE	-38 €

Comparaison tarifs manutentions



AVIS DU CONSEIL PORTUAIRE

QUESTIONS DIVERSES

PRESENTATION DU REGLEMENT D'EXPLOITATION

Liste d'attente

1. La liste d'attente sera désormais ouverte toute l'année, sans plafond d'inscrits, mais avec des frais d'inscription (30€). Plateforme dédiée pour inscription.
2. Prise en compte de la date souhaitée du début de contrat.
3. Être majeur pour inscription.
4. Renouvellement annuel en ligne payant (15€) du 1^{er} janvier au 31 mars.
5. Modification demande en avril uniquement
6. Chaque inscrit avant date de réouverture sera bien réintégré à la liste d'attente.
7. Rang consultable à tout moment sur portail

Liste d'attente unique

1. Fermeture de la liste interne au 31/12/2025.
2. Traitement des demandes restantes sur liste interne selon la règle suivante: Proposition en interne suite à un refus en externe, jusqu'à épuisement de la liste. (à valider en CP mais non écrit dans RE).
3. A partir du 01/01/2026, le titulaire d'une AOT souhaitant changer de catégorie, pourra s'inscrire en liste d'attente.
4. Pour les plaisanciers disposant déjà d'une AOT et souhaitant changer de catégorie de navire, c'est la date d'inscription initiale qui crantera le classement dans la liste d'attente selon la catégorie. Pour se voir attribuer un changement de catégorie, le titulaire d'une AOT devra néanmoins attendre une durée de 5 ans à partir de son AOT précédente et passer à une catégorie d'emplacement strictement supérieure ou inférieure à la catégorie précédente.

Nouveautés AOT

Nouvelle AOT : 51% des parts pour le titulaire (pas de rétroactivité)

Transfert AOT:

A la demande de l'usager, son contrat annuel pourra être transféré au bénéfice d'un copropriétaire. Pour être reconnu par le port, un copropriétaire doit être enregistré en liste d'attente et mentionné sur l'acte de propriété depuis un délai au moins équivalent à la durée d'attente de la même catégorie. En cas de multiples copropriétaires, le copropriétaire souhaitant devenir titulaire du contrat devra être désigné par l'ensemble des autres copropriétaires.

Décès du titulaire:

Dans le cas particulier d'un contrat de copropriété entre conjoints, au décès du titulaire du contrat, le conjoint survivant peut demander à continuer de bénéficier du contrat, dans les mêmes conditions que précédemment, sous condition qu'il figure sur l'acte de francisation ou la carte de circulation du navire depuis un délai au moins équivalent à la durée d'attente de la même catégorie, et qu'il présente un acte de mariage ou contrat de PACS en cours.

Sécurisation activité professionnelle

Hébergement à flot:

Le fait de loger un tiers pour quelle que durée que ce soit, à titre onéreux directement ou indirectement, sur un navire, embarcation ou engin flottant sur le domaine public portuaire est interdit.

Occupation et sous location:

L'usager plaisancier s'engage à n'occuper l'emplacement que pour une finalité non professionnelle et un usage privé. L'activité de location entre particuliers n'est pas autorisée dans le port.

QUESTIONS DIVERSES

